

**DELIBERATION N° 18/091 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ACCORDANT UN MANDAT SPECIAL A UNE DELEGATION DE CONSEILLERS
DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT
ORGANISE AVEC LA SARDAIGNE AU PARLEMENT EUROPEEN**

SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA
Mme Rosa PROSPERI à Mme Marie SIMEONI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Paul LEONETTI, Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ACCORDE un mandat spécial à une délégation de Conseillers de l'Assemblea di a Giuventù pour participer à une séance organisée avec la Sardaigne au Parlement Européen.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront imputés sur le budget de l'Assemblea di a Giuventù.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDAT SPECIAL ACCORDE A UNE DELEGATION DE CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

**Participation à une séance organisée avec la Sardaigne
au Parlement Européen**

L'Assemblea di a Giuventù souhaite, dans le cadre notamment du mois de l'Europe, engager une démarche visant d'une part, à développer des partenariats avec d'autres conseils de jeunes dans les régions voisines et d'autre part, élaborer des propositions en vue de faciliter l'ouverture des jeunes insulaires aux réalités européennes, notamment sur les thèmes les concernant (éducation, formation, accès à l'emploi).

Dans cet esprit, ses membres ont été invités hier à participer à une rencontre au Parlement européen qui sera organisée sous l'égide de l'eurodéputé Renato SORRU, ancien Président de la Région autonome de Sardaigne, à Bruxelles. Les deux vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù ainsi que les présidents des cinq groupes ou leurs représentants pourraient être intéressés.

Auquel cas, je vous propose de leur délivrer un mandat spécial afin de permettre la concrétisation de cette importante réunion.

A cet égard, il convient d'apporter les précisions suivantes : il s'agit du premier déplacement à l'extérieur de l'île de représentants de cette nouvelle institution ; ceux-ci ne disposent d'aucune indemnité de mandat ; le budget alloué à l'Assemblea di a Giuventù n'a guère été consommé jusqu'à présent ; les frais afférents seront imputés sur ce budget.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	MANDAT SPECIAL ACCORDE A UNE DELEGATION DE CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENT? DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT ORGANISE AVEC LA SARDAIGNE AU PARLEMENT EUROPEEN
Identifiant acte	02A-200076958-20180329-08246-DE
Identifiant interne	08246
Date de réception par la préfecture	6 avril 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 mars 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	5.6.2

[Fermer](#)